



**PLACEMENT DE PRODUIT
DANS LES FICTIONS
FRANCETELEVÉVISIONS**



Les fictions, l'un des piliers fondateurs de francetélévisions

France Télévisions, principal contributeur dans la production et la diffusion de fictions françaises

- ✓ la fiction contribue à véhiculer ses valeurs : **innovation, créativité et générosité**
- ✓ **1^{er} poste d'investissement** dans la création d'oeuvres
- ✓ **253 M€** investis dans les œuvres de création « fictions »*
- ✓ **296 fictions** proposées en prime par an*
- ✓ **+2 200 heures** de fictions françaises diffusées*



Une exposition premium des fictions sur francetélévisions

- ✓ une présence **en prime time**
- ✓ des **fictions quotidiennes** en journée et en prime
- ✓ **8 soirées par semaine** sur l'ensemble des chaînes du groupe
- ✓ **24 cases hebdomadaires** de fictions françaises



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
12h30	Case fictions 0		Case fictions 0		Case fictions 0		
18h30	Case fictions 0		Case fictions 0		Case fictions 0		
20h10	Parents mode d'emploi 2	Parents mode d'emploi 2	Parents mode d'emploi 2	Parents mode d'emploi 2	Parents mode d'emploi 2	Parents mode d'emploi 2	Parents mode d'emploi 2
20h30	Plus belle la vie 3	Plus belle la vie 3	Plus belle la vie 3	Plus belle la vie 3	Plus belle la vie 3	Parents mode d'emploi 2	Parents mode d'emploi 2
20h45	Case fictions 5	Case fictions 3	Case fictions 2	Case fictions 0	Case fictions 2	Case fictions 3	Case fictions 3
23h							

francetélévisions, des fictions à succès en prime



5M 

de téléspectateurs 4 ans et plus

2,3 M de vidéos vues



5,4M 

de téléspectateurs 4 ans et plus

2,8 M de vidéos vues



4,8M

de téléspectateurs 4 ans et plus

105 M de vidéos vues



4,5M

de téléspectateurs 4 ans et plus

940 000 vidéos vues

L'offre fictions de francetélévisions

2



« Chefs »

4,4 M de télés. 4+

1,2 M de vidéos vues



« Candice Renoir »

3,4 M de télés. 4+

+4 M de vidéos vues



« Alex Hugo »



5,1 M de télés. 4+

404 000 vidéos vues



« Parents mode d'emploi »

3,8 M de télés. 4+

1,9 M de vidéos vues

3



Collection « Meurtres à ... »

4,3 M de télés. 4+

160 000 vidéos vues*



« Mongeville »

3,7 M de télés. 4+

430 700 vidéos vues



« Commissaire Magellan »

3,1 M de télés. 4+

1,2 M de vidéos vues



« Tandem »



4,2 M de télés. 4+

Le placement de produit dans les fictions

Il intègre les marques et produits au sein des programmes préférés des consommateurs.

Objectif : montrer son produit et influencer sur le comportement d'achat des téléspectateurs.

une efficacité redoutable*

+15% gain de notoriété de la marque ou du produit

+21% gain d'intention de se renseigner

+28% gain d'intention de recommander à des proches

un public attentif et bienveillant**



Exemples de placement de produit

Le placement de produit peut être de 2 formes :

- ✓ **figuratif** (intégré au décor)
- ✓ **scénarisé** (intégré dans l'histoire)

Le budget est fixé en conséquence.



Chefs
Tarif : 50 K€
pour 2 placements scénarisés



Parents Mode d'Emploi
Tarif : 25 K€
pour 4 placements figuratifs



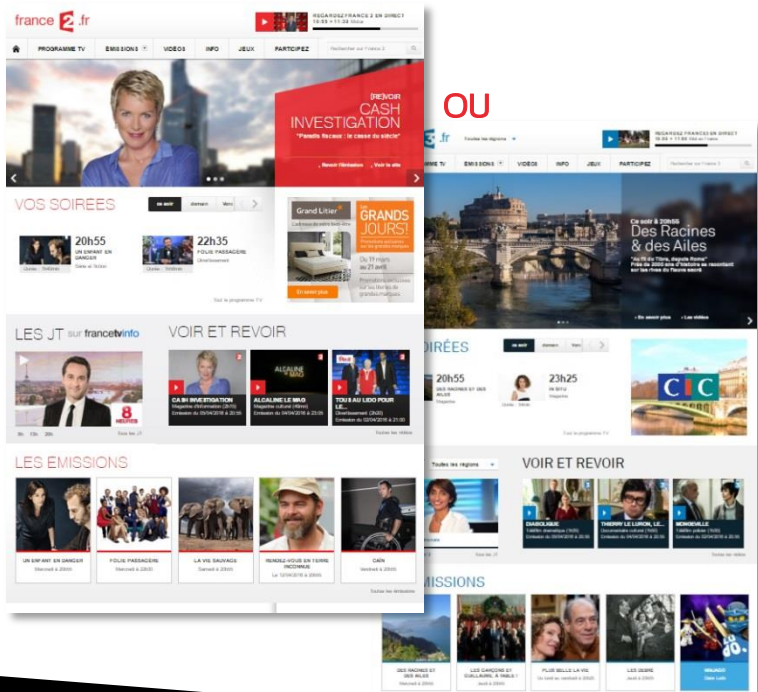
Plus Belle La Vie
Tarif : 70 K€
pour 3 placements scénarisés

Un dispositif renforcé autour de la diffusion intégrant votre produit

Habillage du site chaîne du programme



Habillage du site Pluzz



650 000 impressions
arche + pavé
Tarif : 8 K€ nets

Un dispositif enrichi avec une opération brand content

- ✓ possibilité de **produire des contenus de marque exclusifs destinés au digital reprenant les codes de la série*** (comédiens, ton, décor....) : Candice Renoir, Plus Belle La Vie ou Parents Mode d'Emploi (reprise des personnages enfants seulement)
 - ❖ ces contenus seront visibles sur le site France Télévisions de la série dans un espace dédié faisant l'objet d'un dispositif média digital d'auto-promotion conséquent et de push sur les réseaux sociaux de la série
 - ❖ l'annonceur pourra également diffuser ces contenus sur ses owned digitaux
- ✓ possibilité de monter un **jeu concours** hébergé sur le club des téléspectateurs FTV offrant aux participants une dotation « Money can't buy » et les produits de l'annonceur
- ✓ possibilité d'organiser un **live chat** donnant la possibilité aux internautes d'échanger avec les héros de la série partenaire



Cadre législatif du placement de produit

conditions de forme

- ✓ pas d'influence du contenu du programme par l'annonceur
- ✓ pas d'incitation directe à l'achat des produits
- ✓ pas de mise en avant injustifiée du produit
- ✓ nécessité d'informer les téléspectateurs



Le placement de produit est autorisé dans les films, fictions audiovisuelles, vidéoclips, sauf lorsque ces émissions sont destinées aux enfants, produits après le 6 mars 2010.

Il n'est pas autorisé pour les produits appartenant aux secteurs suivants: alcool, tabac, médicaments (remboursés ou non), armes à feu, préparations pour nourrissons (de 0 à 4 mois inclus).

Un même annonceur ne peut pas cumuler les statuts de parrain et placeur de produit pour une même émission, en cas de concurrence la priorité est donnée au placeur.

Les programmes (co)produits ou préachetés par le diffuseur feront l'objet d'un contrat tripartite diffuseur/producteur/annonceur.

